



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**



**Organisation  
mondiale de la  
santé**

## **FICHE D'INFORMATION – LE JECFA**

### ***Introduction***

Comité international d'experts scientifiques, le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) est administré conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Comité, qui se réunit depuis 1956, était chargé à l'origine d'évaluer la sécurité sanitaire des additifs alimentaires. Aujourd'hui, ses activités portent également sur l'évaluation des contaminants, des substances toxiques d'origine naturelle et des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

À ce jour, le JECFA a évalué plus de 1500 additifs alimentaires, environ 40 contaminants et substances toxiques d'origine naturelle et les résidus d'environ 90 médicaments vétérinaires. Le Comité a également défini, pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des substances chimiques dans les aliments, des principes conformes à l'état actuel des connaissances en matière d'évaluation des risques, qui tiennent compte des progrès récents dans le domaine de la toxicologie et dans d'autres disciplines scientifiques pertinentes comme la microbiologie, les biotechnologies, l'évaluation de l'exposition, la chimie alimentaire, dont la chimie analytique, et l'évaluation des limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires.

Le JECFA se réunit habituellement deux fois par an. Ses ordres du jour sont consacrés soit i) aux additifs alimentaires, aux contaminants et aux substances toxiques d'origine naturelle dans les aliments, soit ii) aux résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. Les spécialistes participant aux réunions varient en conséquence, car des groupes d'experts différents sont sollicités selon le thème de la réunion.

### ***Historique***

L'évaluation des additifs alimentaires à l'échelle internationale a débuté suite à une conférence conjointe FAO/OMS sur les additifs alimentaires, qui s'est tenue à Genève (Suisse) en 1955. Lors de cette Conférence, les participants avaient recommandé aux directeurs généraux de la FAO et de l'OMS d'organiser un ou plusieurs comités d'experts chargés de traiter des questions techniques et administratives liées aux additifs chimiques et à la sécurité sanitaire des aliments dans lesquels ils sont présents. La première réunion du JECFA a été organisée sur la base de cette recommandation. Au mois de janvier 2006, le Comité avait tenu soixante-cinq sessions. En juin 2006, à l'occasion de sa soixante-septième session, le JECFA fêtera son cinquantième anniversaire.

### ***Objectif***

Le JECFA est un comité scientifique indépendant, chargé d'effectuer des évaluations des risques et de communiquer des avis à la FAO, à l'OMS et aux États Membres des deux organisations. Les demandes d'avis scientifique sont principalement relayées par la Commission du Codex Alimentarius, par l'intermédiaire de ses activités d'élaboration de normes alimentaires et de directives internationales dans le cadre du Programme mixte FAO/OMS sur les normes

alimentaires. Les principaux objectifs de ce Programme sont la protection de la santé des consommateurs et la garantie de pratiques équitables dans le cadre des échanges commerciaux de produits alimentaires. Les avis communiqués à la Commission du Codex Alimentarius concernant des additifs alimentaires, des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle sont en règle générale adressés au Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants (CCFAC) et ceux portant sur les résidus de médicaments vétérinaires, au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVPDF).

Tous les pays doivent avoir accès à des évaluations fiables des risques liés aux substances chimiques dans les aliments, mais tous ne bénéficient pas de l'expertise et des fonds nécessaires pour effectuer des évaluations des risques indépendantes sur un grand nombre de produits chimiques. Le JECFA joue un rôle essentiel sur la scène internationale, en ce qu'il représente une source fiable et indépendante d'avis d'experts et contribue ainsi à l'élaboration, à l'échelle mondiale, de normes relatives à la protection de la santé des consommateurs et à la garantie de pratiques équitables dans le domaine des échanges commerciaux d'aliments sûrs. Certains pays mettent à profit les informations du JECFA lors de l'établissement de programmes nationaux de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments. De leur côté, le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants et le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments mettent au point des normes fondées sur les évaluations du JECFA.

Au titre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, le commerce de produits alimentaires devrait respecter les normes scientifiques fondées sur les risques établies par la Commission du Codex Alimentarius. Ainsi, les gouvernements peuvent demander des avis aux comités du Codex, et donc au JECFA et à d'autres organes scientifiques internationaux, concernant l'application de normes nationales et de lois liées à la sécurité sanitaire des aliments.

### ***Composition du Comité***

La FAO et l'OMS ont des fonctions complémentaires en matière de sélection des experts qui participent aux travaux du Comité. La FAO sélectionne les membres possédant une expérience dans le domaine de la chimie, en vue de l'élaboration des normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires, de l'évaluation des concentrations de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et de l'évaluation de la qualité des données de contrôle. L'OMS, quant à elle, sélectionne les membres qui s'occupent des évaluations toxicologiques des substances examinées, en vue d'établir des doses journalières admissibles (DJA) ou d'autres valeurs indicatives pertinentes, ou de donner des estimations quantitatives sur les risques pour la santé. Pour ce qui est de l'évaluation de l'exposition, les deux organisations se chargent de la sélection des membres. De la même façon, les deux organisations établissent des listes d'experts, sélectionnés pour une période de cinq ans. Pour chaque réunion, les experts sont sélectionnés à partir de ces listes. Soit ils assistent aux réunions en tant que membres, soit ils aident le Secrétariat à préparer la réunion, à laquelle ils assistent ensuite, en règle générale. Pour chaque réunion, les membres ne sont retenus qu'après un examen approfondi de leurs qualifications scientifiques, qui doivent être complétées par une expérience dans d'autres domaines, définis en fonction des questions figurant à l'ordre du jour. La FAO et l'OMS prennent à leur charge les frais de participation des experts aux réunions du JECFA.

En sa qualité de comité mixte FAO/OMS, le JECFA s'appuie sur un cadre organisationnel respectant les règles des deux organisations. Les Secrétariats conjoints se consultent donc mutuellement lors de la sélection des experts. Lors de la sollicitation et de la sélection des experts, la FAO et l'OMS font en sorte que les candidats sélectionnés se complètent. Le processus de sélection est également conforme aux politiques de la FAO et de l'OMS relatives à la représentation géographique et à l'équilibre entre les candidats des deux sexes.

### ***Mandats du Comité***

Pour les additifs alimentaires, y compris les enzymes, les aromatisants, les contaminants et les substances toxiques d'origine naturelle, le Comité:

- i) définit des principes d'évaluation de la sécurité sanitaire et de quantification des risques liés à ces additifs;
- ii) effectue des évaluations toxicologiques et établit des doses journalières admissibles (DJA) ou des niveaux d'ingestion tolérables pour l'exposition chronique et d'autres valeurs indicatives pour l'exposition aiguë;
- iii) évalue les caractéristiques, la qualité et le bien-fondé des méthodes d'analyse;
- iv) élabore des normes de pureté pour les additifs alimentaires;
- (v) évalue l'exposition des populations aux substances chimiques présentes dans les aliments.

En ce qui concerne les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, le Comité :

- i) définit des principes d'évaluation de la sécurité sanitaire et de quantification des risques liés à ces résidus;
- ii) établit des doses journalières admissibles et d'autres valeurs indicatives pour l'exposition aiguë;
- iii) recommande des limites maximales de résidus pour les tissus inspectés;
- iv) définit les critères adéquats d'analyse pour la détection et/ou la quantification des résidus dans les aliments et évalue les méthodes d'analyse.

### ***Évaluation des risques***

Pour les additifs alimentaires et les résidus de médicaments vétérinaires, le JECFA établit en général des doses journalières admissibles en se fondant sur les données toxicologiques disponibles, ainsi que sur d'autres informations. Des normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires sont également élaborées, ce qui permet de garantir que le produit commercial est de qualité adéquate, peut être produit de façon homogène et est équivalent au produit qui a été soumis à un test toxicologique.

Pour les contaminants et les substances toxiques d'origine naturelle, les niveaux correspondant aux niveaux « tolérables » d'ingestion, comme la dose journalière maximale tolérable provisoire (DJMTP) ou la dose hebdomadaire tolérable provisoire (DHTP), sont généralement établis lorsqu'un niveau sans effet observé identifiable est défini. Si aucun niveau sans effet observé ne peut être défini, le Comité s'emploie à communiquer un autre avis, en fonction des circonstances et des données disponibles.

Pour les résidus de médicaments vétérinaires, des limites maximales de résidus (LMR) dans les tissus inspectés, le lait et les œufs sont définies, conformément aux bonnes pratiques relatives à l'utilisation des médicaments vétérinaires. L'application de ces limites maximales de résidus permet de garantir que lorsqu'un médicament a été utilisé de manière adéquate, il y a peu de risques que l'ingestion de résidus découlant d'un produit animal soit supérieure à la dose journalière admissible.

Il est attendu des experts du JECFA qu'ils effectuent des recherches approfondies sur les articles publiés sur les substances examinées par le Comité et qu'ils analysent les informations soumises par les sponsors et les gouvernements nationaux.

Le JECFA définit également des principes généraux et des méthodes pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques dans les aliments. Afin de suivre les progrès réalisés dans le nombre considérable de disciplines scientifiques nécessaires pour effectuer des évaluations des risques actualisées, il faut analyser et mettre à jour en permanence les processus d'évaluation. De plus, le JECFA joue un rôle de premier plan dans le domaine de l'harmonisation internationale des évaluations des risques liés aux substances chimiques dans les aliments.

### ***Rapports et publications***

Peu de temps après chaque réunion, le Secrétariat conjoint publie un résumé électronique présentant les principaux résultats et les conclusions de la réunion. En règle générale, les informations sont

présentées sous forme de tableaux, dont des données détaillées sur les doses journalières admissibles et les limites maximales de résidus recommandées. Ces rapports peuvent être consultés sur les sites web du JECFA mis au point par la FAO et par l'OMS.

La description concise des données de base utilisées lors des évaluations, l'évaluation de ces données et les conclusions du Comité sont publiées par l'OMS dans sa série de rapports techniques. Ces rapports reflètent les vues du Comité dans son ensemble, sauf dans de rares cas où un ou plusieurs membres ne sont pas d'accord avec les conclusions, auquel cas les positions des experts ayant une opinion dissidente et la raison du désaccord figurent dans le rapport.

Des monographies sur les évaluations toxicologiques et sur l'évaluation de l'exposition sont publiées dans la série d'études sur les additifs alimentaires publiées par l'OMS (Food Additive Series). Ces monographies renferment une description détaillée et un examen de l'ensemble des données biologiques et toxicologiques analysées pendant l'évaluation, ainsi que des références bibliographiques. Une évaluation détaillée de l'exposition y est également présentée.

Les rapports et les monographies sur les données toxicologiques peuvent être consultés sur le site web JECFA de l'OMS à l'adresse suivante : <http://www.who.int/ipcs/publications/jecfa/en/>.

Les monographies sur les normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires élaborées lors des réunions et convenues d'un commun accord ont été publiées dans le Répertoire des normes relatives aux additifs alimentaires (*Compendium of Food Additive Specifications* - Food and Nutrition Paper 52) et peuvent être consultées sur le site web JECFA de la FAO ([http://www.fao.org/ag/agn/jecfa/archive\\_fr.stm](http://www.fao.org/ag/agn/jecfa/archive_fr.stm)). Une nouvelle version combinée du répertoire remplace l'édition antérieure. Elle comprend tous les ajouts et les révisions depuis 1992, jusqu'à ceux contenus dans le document FNP 52 Addendum 13, inclus. Il s'agit du premier document publié dans la nouvelle série intitulée Monographies JECFA de la FAO, Volume 1 – 3. Le Volume 4 de cette série, qui remplace l'Étude Alimentation et nutrition n° 5, servira de référence pour les méthodes d'analyse et les procédures d'essai utilisées et référencées dans les normes.

Les monographies sur les résidus de médicaments vétérinaires, qui font la synthèse des données et des évaluations sur lesquelles sont fondées les recommandations concernant les limites maximales de résidus, ont été publiées dans l'Étude Alimentation et nutrition n° 41 et peuvent être consultées sur le site JECFA de la FAO ([http://www.fao.org/ag/agn/jecfa/jecfa\\_vetdrug\\_fr.jsp](http://www.fao.org/ag/agn/jecfa/jecfa_vetdrug_fr.jsp)). De nouvelles monographies seront publiées dans la série des monographies JECFA de la FAO à partir de 2006.

Des informations relatives aux activités du JECFA et aux conclusions des réunions sont affichées sur les sites JECFA de la FAO ([http://www.fao.org/ag/agn/jecfa/index\\_fr.stm](http://www.fao.org/ag/agn/jecfa/index_fr.stm)) et de l'OMS (<http://www.who.int/ipcs/food/jecfa/en/>).